

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/61  Paraphe: <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/52</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 2)

POUR : 9

CONTRE : 4

ABSTENTION : 4

Le vingt quatre septembre deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 17 septembre 2012

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote:** *Madame* Nathalie CAMBIER JONVAL ; *Messieurs* Jean-Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Représentés:** Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir de vote à M. Philippe ETIENNE

**OBJET : PROPOSITION D'IMPLANTATION D'UNE PLATE FORME DE STOCKAGE BOIS**

Considérant la labellisation obtenue dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale, notamment concernant l'action de développement de la filière bois énergie sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant le projet de création d'une plate forme de stockage de bois déchiqueté pour laquelle le site d'implantation doit être défini afin de déposer un permis de construire avant le 31 décembre 2012 et de solliciter les subventions au titre du Pôle d'Excellence Rurale,

Considérant que ce projet nécessite un terrain d'environ 1000 m<sup>2</sup> sur lequel doit être construit un hangar de type agricole d'environ 500 à 800 m<sup>2</sup>, ne nécessitant aucun réseau particulier mais la proximité d'une voirie de desserte,

Compte tenu des réserves foncières actuelles de la 2C2A sur deux communes pressenties pour cette implantation, l'une à Grandpré en prolongement de la déchetterie, la seconde à Buzancy sur la zone d'activités communautaire,

Considérant que les caractéristiques de ces deux terrains sont similaires et considérant la volonté de répartir les investissements dans un souci d'équité au sein du territoire communautaire ;

Le Bureau PROPOSE d'implanter une plate forme de stockage de bois déchiqueté à Grandpré.

Pour extrait certifié conforme le 26 septembre 2012

Le Président,  
Francis SIGNORET

